

CIBLE

Pinochet

Les Lords britanniques ont décidé, le 24 mars, que le général Pinochet ne pouvait bénéficier de « l'immunité souveraine » pour les crimes commis lorsque ce militaire putschiste était au pouvoir. Soit. Et le président chilien a déclaré que l'ancien dictateur serait déféré devant la justice de son pays. Bien.

Mais que la juridiction soit nationale ou internationale, une question est rarement posée par ceux qui souhaitent le jugement des anciens dictateurs : celle des complices de ceux qui sont accusés de crimes contre l'humanité.

Cette question est très importante pour ce qui concerne le général Pinochet, car son procès ne pourrait manquer d'établir la responsabilité des services d'espionnage américains et, par conséquent, la mise en accusation de tous ceux qui, aux États-Unis, ont pris la décision d'organiser la déstabilisation de la démocratie chilienne, la sanglante prise du pouvoir à Santiago et l'organisation d'une impitoyable dictature.

Si le général Pinochet était condamné sans que ses commanditaires américains le soient, justice ne serait pas faite.

Europe

U.S.

Go Home !

NAR

**Notre 18^e
congrès**

p. 10/11

Ve République

**Défendre la
Constitution**

p. 6/7

C'est vous qui le dites...

Trouble nature ? Peut-être. Il est avéré que de toutes façons la nature des écologistes vous trouble. Personnellement ce sont les idéologies très claires, très définies qui m'inquiètent, car elles se révèlent toujours en définitive tranchantes comme la guillotine du culte de la Raison.

Vous affirmez à l'égard des Verts et des écologistes en général une hostilité radicale. Cela va sans dire. Par contre que cette hostilité soit « paisible », permettez-moi d'en douter. Vous voyez rouge à leur seule évocation. Le vert n'est-il pas la livrée du diable ? C'est à frémir.

Est-il vraiment paisible de taxer leur doctrine de « conservatrice, muséifiante » et qui plus est « désertifiante » ! Holà ! Messire Bertrand, la passion vous emporte ! On comprend qu'un royaliste soit ravi d'utiliser à l'encontre d'adversaires les épithètes dévalorisantes dont sa cause est sans cesse accablée - conservatrice, muséifiante - mais le troisième qualificatif laisse pantois... Les écologistes, responsables des désertifications ! Fichtre ! Désertification des terres tropicales, dépeuplement de nos campagnes, déforestation en Afrique, Amériques, Asie, dévastation des mers, en accuser les écologistes, verts ou toucouleurs, est-ce bien raisonnable ?

Reprenons donc une à une quelques-unes des condamnations qui méritent un débat.

Vous dites : « *Nous rejetons totalement l'idéologie d'une « nature » jamais définie, donc mythifiée et mystifiante* ». Effectivement le mot nature est un mot-valise qui comme d'autres qu'on écrit avec ou sans majuscule - dieu, démocratie, liberté, république (cf. Blandine Kriegel) - sont bourrés de tant de connotations, encombrés de tant de projections et sentiments, trimballés en tous sens par tant d'intentions contradictoires qu'ils en deviennent indéfinissables, mythiques, et aptes aux mystifications.

Cette idéologie, quoique jamais définie, serait « *implicitement nihiliste* puisque les êtres humains sont considérés comme une espèce parmi d'autres mais plus dangereuses que les autres ». Il n'y a pas un peu de vrai ? Montaigne et La Fontaine sont « *implicitement* » assez d'accord avec cette proposition. Ne les entendez-vous pas chuchoter à l'oreille

avec un air narquois qu'il est impropre, et pas gentil pour l'animal, de dire que l'homme est un loup pour l'homme et que la formule juste est que l'homme est un homme pour l'homme ?

Plus précisément, il est exact que certains idéologues écologistes, principalement des anglo-saxons, vouent l'humanité aux gémonies et lui promettent avec cette sombre délectation propre aux amateurs d'apocalypse, toutes sortes de catastrophes. Est-ce la fréquentation de la Bible, tradition protestante, qui leur insuffle ce courroux vengeur digne d'un Iahvé outragé ? Exil hors d'Eden, glaive de feu, déluge, pluie de souffre, statue de sel, babelisation, enfer nucléaire, hausse des océans, pluies acides, confusion finale de mégalomanes encore plus fous que leurs vaches. Et puis c'est un penchant d'idéologue de prédire les pires châtimements à qui ne l'écoute pas.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas plus juste, ni plus rigoureux, de suspecter écologie et écologistes de tendance nihiliste, sous prétexte que certains s'y adonnent, que de suspecter royauté et royalistes d'une tendance au fascisme parce que certains d'entre eux, captivés par le culte de l'Ordre, y succombent encore de nos jours.

En France, pour ce qu'il m'est arrivé d'observer de près à l'occasion de quelques affaires vivifiantes, les écologistes sont aussi variés que les royalistes, ce qui n'est pas peu dire... Ils sont en majorité imprégnés des valeurs républicaines de l'école publique et prennent, non sans mal ni mérite, la démocratie au sérieux ; ils m'ont semblé habités par un souci (comparativement) élevé du civisme. L'expression « bien commun » qui vous est chère aurait toute leur faveur, ainsi que votre critique du capitalisme destructeur de ce bien. Leur écologie est humaniste, en ceci au moins qu'ils ne se croient pas inférieurs aux escargots, ni même aux dauphins. Tout comme nous, somme toute... Tout ceci est pigmenté d'anarchisme, relevé d'un bouquet de croyances exotiques, mais à base de simples et de racines nourricières.

Vous dites que « *les peuples nourris de tradition biblique n'ont pas attendu l'écologie pour faire alliance avec la nature...* ». Certes, mais comment ne pas se rendre compte que cette alliance est rompue au profit d'une domination effrénée ? L'écologie est née du constat des conséquences de cette rupture, à l'instar du royalisme né auparavant des suites d'une autre rupture, celle de l'alliance du Roi et du Peuple. L'une et l'autre n'étant d'ailleurs pas sans rapport, et comme le royalisme serait, en principe, appelé à disparaître en cas de résurgence de l'alliance royale et populaire l'écologie serait voué à disparaître dès lors que l'alliance avec la nature serait à nouveau respectée.

Votre appel à « *faire confiance aux architectes, aux jardiniers, et aux paysans (mais pas aux bureaucrates de la FNSEA) pour embellir notre vie* » est sympathique et étonnant ! A vous entendre, existe encore la civilisation d'avant « La Terre qui meurt ». Vous le savez très bien pourtant que les architectes et les urbanistes sont depuis des lustres aux ordres de la tyrannie financière que vous dénoncez avec une sacrée vigueur dans votre éditorial du 22 mars, et que le paysan est une espèce menacée par la « victoire pour la destruction et la mort » de cette tyrannie. Les paysans survivants se réclament du reste de plus en plus de l'écologie et recourent à des pratiques traditionnelles, améliorées par des savoirs récents, semblables à celles que des écologistes ont expérimentées et prouvent depuis trente ans.

Quant à l'État souverain à qui il faut laisser « *la part qui lui revient dans l'aménagement du territoire national* », encore faudrait-il qu'il le soit, souverain.

Je livre volontiers à votre vindicte l'inénarrable Cohn-Bendit. A son propos vous reconnaissez que les écologistes ont réagi vers les années soixante aux « *conséquences fâcheuses ou désastreuses d'une modernisation mal conduite* » et qu'ils ont sur certains points joué leur rôle. On dirait que selon vous cette époque est révolue ? En quoi la modernisation serait-elle mieux conduite aujourd'hui

et le rôle d'empêcheur de faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment pourvu que ça rapporte illico, sans objet ? Votre éditorial en hommage à Oskar Lafontaine (*Royaliste* n° 725) proclame au contraire que le danger actuel et mortel, et non pas éventuel et hypothétique, est plus que jamais virulent : la loi du marché, qui permet « à quelques aventuriers de haut vol » de dicter leur loi.

Vous déniez aux Verts, et aux écologistes en général, toute justification à se constituer en parti politique. A l'aune de vos critères de légitimité pour ce faire, il n'en est guère qui en soit digne. A part la N.A.R. peut-être... Ceci dit avec un grain de sel.

Que les écologistes ne pensent pas l'État avec clarté et majesté, comme à peu près seuls en sont capables des royalistes et quelques républicains, c'est vrai. Mais au moins partagent-ils avec nous des conceptions vis-à-vis du temps et de l'espace qui devraient leur valoir de votre part un début de considération.

« *L'homme contemporain ne se pense plus comme un héritier* », affirme avec justesse Alain Finkielkraut. Royalistes et écologistes ont ceci en commun, et ce n'est pas mineur, qu'ils se pensent héritiers et transmetteurs. Les uns et les autres ont le souci de la durée, les royalistes avec un certain penchant au passéisme et les écologistes avec une tentation de modernisme, mais ceux-ci et ceux-là sont également branchés sur le long terme. A notre époque d'immédiateté et de court terme spéculatif, c'est un phénomène assez rare pour qu'il soit signalé et souligné. Il a pour corollaire que royalisme et écologie incitent à se considérer usufruitier sur terre plutôt que tyran possédé par l'obsession de l'appropriation. D'où, sans doute, la vocation de nombreux souverains et princes héréditaires à promouvoir avec détermination la protection de la « nature » et à se prononcer en faveur de l'écologie.

Depuis quelques temps je m'interroge sur l'inclination du royalisme à un lent enlèvement, non pas nihiliste mais suicidaire. Il me semble, grâce à ce thème des relations avec l'écologie, en apercevoir désormais, sinon les causes, au moins certains fonctionnements.

B. L. (Paris)

[Cette longue lettre fait référence à l'éditorial de Bertrand Renouvin, « *La trouble nature des Verts* », paru dans le numéro 724 de *Royaliste*.]

Classe dirigeante

Chronique d'un suicide annoncé

La mise en congé de Roland Dumas, abandonné par de hautes autorités politiques sous la pression des médias, se retournera contre l'ensemble des dirigeants du pays. Sourd et aveugle, ils creusent depuis dix ans leur propre tombe.

Sale ambiance, climat pourri. Du 22 au 24 mars, nous avons vécu un nouvel épisode de l'effondrement politique et moral d'une classe dirigeante qui, nous en avons maints témoignages directs, a renoncé à résister, à prévoir, à penser.

C'est toujours la même histoire qui se répète, et qui serait comique si l'État en tant que tel n'était pas en jeu : lorsqu'une « affaire » défraie la chronique, on fait mine de s'étonner que certains personnages publics aient pu commettre tant d'erreurs ou de fautes, puis, lorsqu'il est certain que le vieux camarade, l'excellent collègue ou le digne adversaire sont isolés et près de mordre la poussière, on donne le dernier coup de poignard - de préférence dans le dos. Dans la guerre de tous contre tous, de toutes les bandes et de toutes les clientèles, chacun se croit plus malin et plus fort que les autres et pense qu'il survivra en offrant au Moloch médiatique les victimes dont il a régulièrement besoin.

Calcul illusoire, inefficace lâcheté : le mauvais dieu a toujours besoin de chair fraîche. On a cru, voici dix ans, que les affaires de corruption ne nuiraient qu'à certains élus socialistes, mais c'est l'ensemble des partis politiques qui ont maintenant de vilaines affaires sur le dos. Et les médias exigent encore plus :

la peau de Jacques Chirac, accusé par une grande partie de la presse de trafic d'influence - donc déjà jugé et condamné par les éminents magistrats qui siègent au *Monde* et à *Libération*.

On a cru, au début de la décennie, qu'en faisant juger Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé par une Cour créée pour les besoins de la cause, le désir de vengeance se fixerait sur ces trois personnalités. Puis on s'est aperçu que le piège pouvait fonctionner pour tous les ministres et hauts responsables.

On croit maintenant que la mise à l'écart de Roland Dumas donnera une preuve d'intégrité aux médias et rétablira la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants. C'est une erreur car il est manifeste que les autorités et les notables politiques qui ont demandé (sans l'obtenir) la démission du président du Conseil Constitutionnel ont agi par vengeance (Michel Rocard) ou sans réfléchir au fait que cette tentative d'élimination se faisait au mépris des règles de droit. Au moment où la campagne contre Roland Dumas atteignait son point culminant, l'Assemblée nationale débattait gravement de la présomption d'innocence. Et les députés qui demandaient le départ du ministre de François Mitterrand faisait mine d'oublier que, malgré le travail acharné des juges d'instruction,

aucune charge n'a pu être retenue contre lui dans l'affaire Elf. Ils ne s'apercevaient pas non plus que le secret de l'instruction a été violé une nouvelle fois dans cette affaire, puisque la déposition de Mme Deviers-Joncour a été largement citée par *Libération* sans que Madame le Garde des Sceaux s'en émeuve et sans que personne daigne s'inquiéter que les atteintes répétées à la vie privée de Roland Dumas ne soient pas sanctionnées.

Jusqu'à preuve du contraire, l'ancien ministre est aujourd'hui coupable de mener une existence romanesque, et de se faire offrir des cadeaux par ses amis. Bien entendu, aucun homme politique n'a de maîtresse, aucune femme ministre n'a jamais eu d'amant, personne dans la classe politique n'a jamais été invité dans un restaurant coûteux par un homme d'affaires sans avoir vérifié que l'addition était payée avec de l'argent parfaitement propre. Ce qui signifie, faut-il le préciser, que les procédés utilisés contre Roland Dumas serviront pour d'autres intrigues, pour d'autres vengeances, contre d'autres personnalités qui, aujourd'hui, se croient à l'abri et se répandent en propos d'une haute moralité devant des « chiens de garde » corrompus et dans des organes de presse entièrement contrôlés par des groupes capitalistes dont les dirigeants sont, parfois, en examen.

Ce n'est pas seulement la classe politique qui se suicide, mais l'ensemble du milieu dirigeant. Les institutions politiques, et le pays lui-même, en souffriront durablement.

Annette DELRANCK

Recul

Les choses avancent vite. Mais pas dans le bon sens. Tandis que le Medef demandait le report de la date du passage aux 35 heures, le Centre des Jeunes dirigeants suggérait le 25 mars que le gouvernement prévoie une « période transitoire de deux ans ». Dès le lendemain, on apprenait que l'an 2000 n'était pas considéré comme un « couperet » par le cabinet de Martine Aubry, tandis que Nicole Notat déclarait benoîtement que la négociation devait continuer après le 1^{er} janvier. Puis, ce même 26 mars, un communiqué du ministère de l'emploi nous informait officiellement que la date serait maintenue mais qu'il y aurait « une large concertation » tandis que Martine Aubry, à Nancy, confirmait que la négociation se prolongerait après le 1^{er} janvier 2000.

Il a donc suffi d'une trentaine d'heures pour que madame le ministre assouplisse sa position en réponse à une petite pression patronale. Ce qui laisse prévoir un relâchement général lorsque nous nous rapprocherons de la date fatidique.

Nous sommes loin des affrontements dramatisés de l'automne 1997. Martine Aubry, Nicole Notat et le baron Seillière vivent en bonne entente, et le Patronat est d'autant moins porté à la gesticulation agressive que les deux éminentes figures de la deuxième gauche ne lui opposent pas de résistance. Collaboration de classes, disait-on autrefois. Les bien-pensants jugent que cette expression marxisto-ringarde est par définition dépassée. Ce qui ne l'empêche pas de correspondre à une réalité aisément observable.

Maria DA SILVA

royaliste
SOMMAIRE : p.2 : Courrier - p.3 : Chronique d'un suicide annoncé - Recul - p.4 : Succès - A bout de souffle - p.5 : Où va l'Algérie ? - p.6/7 : Pour la Constitution gaullienne - p.8 : Un pamphlet absolutiste - p.9 : Après le procès - p.10/11 : Le 18^e Congrès de la NAR - p.12 : Éditorial : U.S. Go Home !.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (125 F) ☐ six mois (200 F) ☐ un an (300 F) ☐ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Succès

A bout de souffle

Quand on veut, on peut. Telle est la leçon qu'on peut tirer des négociations européennes qui ont abouti au laborieux compromis passé lors du Conseil européen de Berlin. L'accord a été difficile à obtenir mais la France peut se targuer d'un réel succès en matière agricole.

Pourtant, l'affaire était mal engagée : la France, qui bénéficie largement des aides communautaires pour ses agriculteurs et qui verse au budget commun une contribution moins importante que celle de l'Allemagne, a obtenu ce qu'elle voulait : pas de « renationalisation » des aides, et des baisses de prix progressives (pour les céréales et la viande) ou différées en ce qui concerne les produits laitiers.

Ce faisant, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont démontré qu'il suffisait de se fixer une ligne et de s'y tenir pour triompher des obstacles. « Faiblesse des marges de manoeuvres » ? « Soumission aux réalités » ? « Dure loi des marchés » ? Autant de mauvaises excuses qui sont balayées d'un revers de main lorsque des négociateurs sont décidés à gagner.

Pourquoi ce succès sur la politique agricole commune et le laxisme sur tant d'autres dossiers ? Parce que toute concession des autorités politiques sur ce point entraîne inmanquablement des manifestations violentes et des saccages d'autant plus coûteux que leurs auteurs agissent en toute impunité. L'État fait donc la politique des groupes de pression les plus puissants. Parfois, elle coïncide avec les intérêts généraux du pays. Parfois non. Ainsi va la vie.

Jacques BLANGY

La démission de la Commission européenne n'est pas un accident, mais un phénomène logique. Elle ne constitue pas un progrès de la démocratie, mais le signe de la dégénérescence d'organismes fondés sur de fragiles compromis.

De droite ou de gauche, les nationalistes essaient de nous faire peur avec le grand méchant loup eurocratique qui, comme l'ogre communiste naguère, doit inéluctablement manger tout cru le petit chaperon tricolore.

Au début des années soixante-dix, nous avons cru nous aussi que l'Europe supranationale représentait un très grand danger, et participé activement aux campagnes militantes qui le dénonçaient. Peu après la première élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel, il nous est apparu que la Communauté européenne ne dépasserait jamais le stade des compromis entre des intérêts nationaux distincts, parfois convergents, souvent opposés, et que les supranationalistes s'essoufferaient d'eux-mêmes. Il fallait donc que les intérêts de la France soient bien défendus, et des coopérations utiles mises en oeuvre, sans perdre de vue le projet gaullien de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural - qui paraissait utopique au temps du rideau de fer et qui est devenu possible depuis l'effondrement du soviétisme. Dans cette perspective, nous avons lu le traité de Maastricht comme un moment dans la dialectique des nations européennes, qui permettait de fixer l'Allemagne dans des limites géopolitiques clairement définies et qui donnait au Conseil européen (réunissant les chefs d'État et de gouvernement) la possibilité de contrôler plus étroitement la Commission tout en

retrouvant du pouvoir monétaire face à la Bundesbank.

De fait, nous observons aujourd'hui que l'Allemagne n'est pas seulement fixée, mais qu'elle se fige et s'enfonce dans ses propres contradictions. A peine lancé, l'euro déçoit ses concepteurs qui s'aperçoivent que les peuples s'en moquent. Et s'il est vrai que les principaux chefs de gouvernements européens ont choisi d'abdiquer devant les puissances économiques et financières, la Commission sur laquelle ils se défaussaient est maintenant complètement discréditée.

Conscients de ce discrédit, précisément souligné par le rapport des « sages » qui a entraîné la démission de l'exécutif européen, les eurocrates ont tenté de masquer l'ampleur de la crise tout en affirmant qu'elle permettait un grand bond en avant.

Dans un premier temps, les milieux bien-pensants ont désigné Édith Cresson comme bouc émissaire de tous les maux bruxellois, d'autant plus facile à désigner à la vindicte que l'ancien premier ministre est une personnalité politiquement isolée, coupable de mitterandisme, et déjà marquée par la sale campagne menée contre elle en 1992 par les hiérarques socialistes et les médias.

Mais s'il est vrai qu'elle a commis des fautes longuement exposées dans le rapport des « sages », plusieurs autres de ses collègues commissaires sont tout aussi durement accusés, et il est incontestable que c'est à cause de son impéritie collective que la Commission,

président en tête, a été obligée de démissionner en raison des pratiques de favoritisme et de népotisme qui se sont développées à cause de la dilution des responsabilités dans la chaîne hiérarchique : « *il devient difficile de trouver quelqu'un qui ait le moindre sentiment d'être responsable* », écrivent les « sages ».

Telle est bien la logique de toute bureaucratie. Et ce n'est pas en nommant de nouveaux commissaires, qu'on changera quoi que ce soit à un système qui engendre nécessairement de l'irresponsabilité, de l'opacité et de l'inertie. Par ailleurs, c'est se moquer du monde que de voir dans la démission de la Commission une « avancée » de la démocratie et une victoire de l'Assemblée de Strasbourg. La Commission n'est pas un gouvernement, mais un ensemble de hauts fonctionnaires chargés d'appliquer les décisions des chefs de gouvernements européens, issus quant à eux d'élections démocratiques qui ont lieu dans chacune des quinze nations. Quant aux parlementaires européens, ils pourraient eux aussi faire l'objet d'une enquête : celle-ci révélerait les dizaines de cas de népotisme, de corruption, de détournements de crédits qui détruiraient le semblant de respectabilité de ces élus qui viennent d'être dénoncés pour leurs pratiques antisociales par l'association des assistants parlementaires !

L'Europe des Quinze est en train de s'autodétruire. Ce n'est pas une bonne nouvelle car cet effondrement inévitable est la conséquence de la résignation des gouvernements nationaux à laisser faire les groupes de pression, les technocrates et les banquiers centraux.

Sylvie FERNOY

Où va l'Algérie ?

L'armée algérienne acceptera-t-elle un jour une évolution à la turque ? L'élection présidentielle anticipée du 15 avril pourrait être l'occasion d'un début de transition.

L'Algérie est-elle une dictature militaire ou vit-elle sous un régime présidentiel ? Ni l'un ni l'autre ouvertement. Les présidents successifs depuis dix ans se sont tous heurtés au pouvoir de l'armée. Chadli Bendjedid a été évacué en douceur après le succès du Front Islamique du Salut aux élections de décembre 1991. Son successeur, un civil, Mohamed Boudiaf, y a perdu la vie. L'autre, le général Lamine Zeroual, a jeté l'éponge. Sept civils sont candidats à son remplacement. Quel que soit le choix populaire, même s'il est libre, chacun sait que l' élu devra composer avec la hiérarchie militaire. Celle-ci finalement n'a pas tardé à désigner son favori en la personne de l'ancien ministre des Affaires étrangères du président Boumedienne (mort en 1978), Abdelaziz Bouteflika, qui vit en exil depuis vingt ans.

Les dés sont-ils jetés ? La majorité des électeurs, qui ont moins de trente ans, ne sont pas loin de le penser. A quoi bon ? La plupart des autres candidats ne sont-ils pas des vétérans de la guerre de libération, puisque c'est une condition de leur validation, et d'anciens ministres du régime de parti unique ? Pourquoi donc s'y intéresser ?

Parce que pour la première fois depuis le début de la guerre civile, il y a sept ans, aucune consigne de boycott n'est venue du Front Islamique du Salut. Plusieurs candidats prônent ouvertement le dialogue, la libération des prisonniers et la reconnaissance du FIS. Un autre ancien

ministre des Affaires étrangères, M. Taleb Ibrahim, passe même pour être le candidat officieux des islamistes. Peut-être serait-il devenu premier ministre au lendemain des élections annulées de 1991. Le statut de candidat officiel attribué à M. Bouteflika pourrait d'ailleurs s'expliquer par la montée de M. Ibrahim dans l'opinion. La hiérarchie militaire, moins monolithique que par le passé, semble en effet avoir hésité. Il ne répugnait pas à certains de pouvoir faire le grand écart entre « éradicateurs » (les jusqu'au-boutistes de la lutte anti-islamistes) et islamistes. En Turquie, l'armée a toléré un moment la majorité acquise par le parti de la prospérité. Cela n'a pas duré. Néanmoins, le président de la République turque Demirel réussit à cohabiter tant bien que mal avec l'armée fidèle à l'idéal d'Atatürk.

La légitimité historique de l'armée algérienne n'est toutefois pas si solide que celle de l'armée turque. Les souvenirs de l'Armée Nationale Populaire, l'ambition industrialisatrice de l'ère Boumedienne n'ont pas été relayés. L'armée n'a pas réussi comme en Turquie à s'affirmer comme l'authentique garant de la laïcité dans une société musulmane évoluée. Elle n'apparaît plus que comme un instrument de répression. Or le politique n'est pas en mesure de prendre le relais. Il est gêné par l'armée qui tient trop de place, mais en même temps il ne peut pas s'appuyer éventuellement sur elle. Trop de pouvoir de nuisance, pas assez de fondement de recours. Tout en négatif, rien en positif.

Le retour de Bouteflika, l'homme d'un tiers-mondisme éculé, l'artisan de la guerre du Polisario et de celle avec le Maroc, est un signe de l'impasse grave dans laquelle se trouve le haut commandement militaire. Il est à espérer que l'on ne va pas amuser la galerie avec ces vieilles recettes pour retomber dans les mêmes ornières, avec des tensions avec les voisins du Maghreb et l'ancienne métropole.

Il serait plus intéressant d'explorer quelle marge de manoeuvre l'armée pourrait concéder à un Taleb Ibrahim, quelle ouverture celui-ci pourrait tenter en direction de la société musulmane. Tôt ou tard, il se heurterait au chef d'État major et au chef de la Sécurité militaire, mais ceux-ci ne pourraient-ils pas se convaincre de modifier quelque peu la « ligne rouge » ? Il y faudrait à tout le moins une forte majorité analogue, en d'autres circonstances, à celle qui s'est manifestée en Iran.

Il est bien dommage que les quelques pays musulmans qui possèdent des éléments de démocratie, notamment dans leur société civile, en usent si peu ou si mal et soient méprisés ou boycottés, alors que d'autres, franchement autoritaires voir dictatoriaux, sont mieux vus par la communauté internationale. Que l'on compare l'Algérie avec tel émirat. 40 % des revenus pétroliers algériens passeraient dans la guerre civile. Le même pourcentage passe peut-être dans tel émirat à l'achat d'armements sophistiqués. Serait-ce la cause de la différence de considération internationale ? Deux poids deux mesures. Une élection suffit-elle à changer cela ?

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **CONSTANTIAN SOCIETY** - Randall J. Dicks, président et animateur de la *Constantian Society* est décédé d'une crise cardiaque à l'âge de 48 ans. Cette association américaine est spécialisée dans les informations sur les monarchies et les familles royales. Elle publie un bulletin *The Constantian*. C'est Donald Marinelli de l'Université de Carnegie-Mellon qui doit reprendre le flambeau.

♦ **WALLIS** - Tomasi Kulimoe-toko, Lavuola (roi) d'Uvea, âgé de 81 ans vient de fêter sa quarantième année de règne. Il est un des trois seuls rois régnant sur un territoire de la République Française. Les îles Wallis et Futuna qui ont obtenu le statut de Territoire d'Outre Mer en 1961, présentent en effet la particularité d'être composées de trois royaumes (Uvea, Sigave et Alo) dont les monarques ont des pouvoirs officiellement reconnus. Membres de droit du Conseil territorial, ils sont détenteurs de l'autorité coutumière et juges suprêmes. Cette dernière fonction crée parfois quelques conflits de compétence avec les onze gendarmes français présents sur le territoire.

♦ **JORDANIE** - Le roi Abdallah II de Jordanie a accordé le titre de reine à son épouse la princesse Rania. D'origine palestinienne mais née au Koweït, la princesse Rania a épousé le fils aîné du roi Hussein en 1993. Le couple a deux enfants : le prince Hussein (né en 1994) et la princesse Iman (née en 1996). Cette nomination ne changera pas le statut de la reine Noor (dernière épouse d'Hussein) qui restera reine et qui, par ailleurs, a été chargée par le roi Abdallah de fonder une organisation caritative portant le nom du souverain défunt.

♦ **YUGOSLAVIE** - Le roi Alexandre de Yougoslavie s'est élevé avec vigueur contre l'agression des forces de l'OTAN contre son pays : « *J'ai toujours été un censeur du régime de Belgrade parce que je crois qu'il nuit à l'intérêt des Serbes, mais la nature de ce régime ne doit pas être utilisée comme une excuse par l'OTAN pour mener une campagne militaire contre la Yougoslavie. Le régime est une chose, le peuple serbe en est une autre et l'OTAN commet une faute énorme en menant des opérations militaires contre la Yougoslavie* ». Il a ajouté : « *L'action de l'OTAN va rendre encore pire la situation au Kosovo, va provoquer de nouveaux conflits dans les Balkans et bouleverser les relations internationales en Europe. Il est impossible de prévoir toutes les conséquences de cette action* ».

♦ **ESPAGNE** - Le prince Luis Alfonso de Bourbon effectue actuellement son service militaire en Espagne dans l'armée de l'air. C'est en présence de sa mère Carmen Martinez Bordiu et de sa grand-mère Carmen Franco qu'il a, à l'issue de ses classes, prêté serment au drapeau. Épreuve difficile pour ceux des royalistes français qui voudraient en faire un prétendant au trône de France...

Une campagne est actuellement menée contre les institutions de la Ve République. Elle exploite à la fois des « affaires » qui semblent mettre en cause de hautes personnalités, les polémiques politiques du moment et les arguments juridiques pour discréditer la fonction présidentielle et remettre en cause la structure de notre régime parlementaire. Dans l'attente d'une contre-offensive de ceux qui se proclament gaullistes, nous proposons une première réplique.

Serions-nous devenus paranoïaques ? Pour confirmer ce diagnostic, il faudrait que nous passions notre temps à dénoncer des complots. Tel n'est pas notre habitude. Et pour ce qui concerne les institutions de la Ve République, nous affirmons simplement qu'une campagne méthodique est actuellement menée contre la constitution gaullienne.

Cette campagne est explicite : elle est menée par *Le Monde* et par *Libération*. Cette campagne est logique : les milieux libéraux et libéraux-libertaires sont fondamentalement hostiles à l'héritage du général de Gaulle. Cette campagne est méthodique : elle utilise tous les procédés qui permettent, depuis que la presse existe, de discréditer des personnalités et de déstabiliser des institutions. Fidèles au projet gaullien, que nous remplaçons dans la perspective capétienne, il est nécessaire que nous nous opposions à des manœuvres qui risquent de détruire l'État.

Pour établir la réalité de l'intention et le caractère méthodique de cette campagne, il suffit de se reporter à l'éditorial rédigé par Serge July le 24 mars, au lendemain de la décision prise par Roland Dumas de se mettre en congé du Conseil Constitutionnel. Après avoir qualifié son président de « pithécanthrope », le

directeur de *Libération* explique que Roland Dumas « appartient à une culture politique commune à la monarchie et à la République (...) où le pouvoir est considéré comme sacré, et ses acteurs, intouchables. C'est le cœur de ce que l'on appelle l'exception française. Impunité, irresponsabilité et opacité étaient, jusqu'au début des années 90, les trois sombres piliers de l'exercice d'une fonction élective ou administrative ». Et plus loin : « François Mitterrand aura été la dernière grande incarnation de cet absolutisme de la politique, et Jacques Chirac, élevé à la même école, aura beaucoup de mal à incarner la nouvelle époque ».

Quelques jours auparavant, l'éditorialiste anonyme du *Monde* (édition du 20 mars) avait relié la mise en cause d'Édith Cresson dans le rapport sur la Commission européenne, une affaire d'emploi fictif dans laquelle Jacques Chirac serait compromis et les accusations portées contre Roland Dumas par une de ses amies. Ceci pour établir que « les « affaires » dévoilent ainsi l'inconscient du débat politique français : cette culture monarchique qui se diffuse de haut en bas de la République, n'épargnant ni la gauche ni la droite. Elle entraîne un refus affiché de cette responsabilité politique dont l'Europe vient d'affirmer spectaculairement la néces-

sité ». Et de conclure sur « l'exigence de transparence politique et morale » dont la presse parisienne, totalement indépendante comme chacun sait des groupes capitalistes, fournit l'édifiant modèle.

Ainsi, nos éminents moralistes veulent détruire la monarchie dans la République. Encore faudrait-il qu'ils connaissent la tradition monarchique française, ordonnée autour des principes d'arbitrage, de continuité dans le service de la *res publica* et d'indépendance du souverain à l'égard des groupes de pression. Or leur culture historique se réduit à de pitoyables clichés qui montrent que nos éminents éditorialistes ne lisent pas les articles qui sont consacrés, dans les colonnes du *Monde* et de *Libération*, à Jacques Le Goff, Pierre Goubert, Blandine Kriegel...

Bien entendu, les éditorialistes sus-mentionnés se moquent totalement de la tradition capétienne. L'usage polémique de la « monarchie » leur permet simplement d'amorcer l'opération qui vise à discréditer la fonction présidentielle, parce qu'elle exprime, dans l'ordre juridique et dans la pratique, cette autorité politique qu'ils détestent. Pour la ruiner, trois opérations convergentes sont actuellement menées :

La première campagne porte sur la question de l'immunité présidentielle. L'article 68 de la Constitution

dit que « Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison » et que dans ce cas il est jugé par la Haute Cour de justice après avoir été mis en accusation par les deux assemblées par un vote identique et à la majorité absolue. Cette disposition classique a été confirmée

par le Conseil Constitutionnel dans son avis du 22 janvier, qui a précisé que « pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ». Le président de la République n'est pas totalement irresponsable puisque, par pure hypothèse, un chef d'État criminel ne jouirait pas de l'impunité.



♦ L'œuvre constitutionnelle du général de Gaulle se trouve sérieusement menacée.

Mais il est normal que le président soit protégé des poursuites portant sur des faits antérieurs à son élection, et jusqu'à la fin de son mandat. Pour le bien de l'État, il faut que la fonction présidentielle soit préservée, et par conséquent l'homme choisi pour l'exercer. Sinon, les plaintes les plus diverses seraient déposées devant les juges pour des raisons politiques, et le trouble qui en résulterait nuirait à l'exercice de la fonction.

En déclarant (17 mai 1998) que le chef de l'État est « irresponsable pour les actes qui relèvent de sa fonction de président » mais qu'il peut « comme tous les Français », « être traduit devant les tribunaux s'il a commis des délits », madame le Garde des Sceaux a perdu une bonne occasion de se taire : faudrait-il poursuivre un président qui aurait commis un excès de vitesse avant son élection, et comment un juge pourrait-il instruire l'affaire d'un personnage qui est aux termes de l'article 64 « garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire » ? Le principe de la séparation des pouvoirs ne peut manquer d'être strictement appliqué.

La deuxième campagne vise Roland Dumas. Aux ragots et indiscretions diverses s'ajoute la rumeur d'un pacte entre le président de la République et le président du Conseil Constitutionnel : ce dernier aurait fait reconnaître

l'immunité du chef de l'État qui, en retour, aurait protégé l'ancien ministre de François Mitterrand. Il s'agit là d'une allégation qui ne repose sur aucune preuve et qui est complètement absurde : il suffisait que tous les autres membres du Conseil constitutionnel se prononcent contre la thèse de l'immunité pour que le pacte supposé ne soit plus tenable. Mais l'allusion répétée à ce « pacte » vise à semer le doute sur l'impeccable avis donné par les sages du Palais-Royal.

La troisième campagne vise Jacques Chirac : il s'agit de démontrer que l'ancien maire de Paris est compromis dans les « affaires » de l'Hôtel de Ville. La preuve étant apportée, il suffit de demander sans cesse que son immunité soit levée en espérant que les juges céderont à la pression médiatique. Ceci, faut-il le souligner, dans le parfait respect de la démocratie (Jacques Chirac a été élu, à la différence de Serge July) et de l'indépendance des juges. Bien sûr, tout journaliste est en droit de critiquer l'attitude politique du chef de l'État. Mais il est plus efficace de dénigrer et de salir en répétant jour après jour cette affaire d'emploi fictif et en affirmant, au mépris de l'évidence juridique, qu'un juge d'instruction pourrait déférer le chef de l'État devant une juridiction ordinaire.

Cette opinion malveillante a été démentie par le procureur de la République à Nanterre. Le juge qui instruit l'affaire du financement du RPR lui avait communiqué un document impliquant Jacques Chirac : le procureur a répondu que les juridictions de droit commun sont « incompétentes » pour statuer sur le cas d'un président de la République. Encore une fois, le principe de la séparation des pouvoirs est très classiquement invoqué : un juge qui mettrait en examen le président de la République effectuerait un contrôle du pouvoir politique puisqu'il peut prononcer une garde à vue, une interdiction de quitter le territoire ou une détention provisoire. Ce qui n'a pas empêché *Le Monde* d'affirmer dans un sous-titre de son commentaire que « le juge peut passer outre » tout en reconnaissant dans le corps

de l'article qu'il serait « logique » que le juge d'instruction rende une ordonnance d'incompétence.

Cet acharnement contre le président de la République s'accompagne d'une offensive contre le Sénat. A l'occasion du débat sur la « parité », une partie de la classe politique et les médias ont dénoncé sa « ringardise » - concept d'une haute signification juridique, comme chacun sait, qui a permis de vaincre la résistance des sénateurs de droite.

Certes, une réforme en profondeur du mode d'élection des sénateurs s'impose, et nous avons proposé qu'on adopte la proportionnelle intégrale - afin que toutes les tendances politiques soient représentées sur le plan national sans que l'existence du gouvernement, responsable devant la seule Assemblée nationale, devienne par trop problématique. Ce débat reste ouvert, mais il doit selon nous demeurer inscrit dans le cadre général du système bicaméral.

Telle n'est pas l'opinion de Lionel Jospin qui, en privé, se déclare partisan d'une chambre unique. Cette thèse, qui rompt avec la tradition parlementaire française qui s'est affirmée à partir de la Restauration puis avec la Monarchie de Juillet, conduirait d'autant plus sûrement à la destruction de la Ve République que l'actuel Premier ministre est un partisan décidé du quinquennat. On peut vouloir mieux faire que le général de Gaulle. Mais une Assemblée unique, dont nos ancêtres monarchiens avaient déjà perçu le danger, nous entraînerait, comme en 1792, comme en 1851, à un déséquilibre institutionnel propice aux solutions violentes.

Il est vrai que le général de Gaulle a institué une monarchie républicaine. Mais on oublie de dire que cette monarchie arbitrale couronne un régime parlementaire et assure son fonctionnement. Détruire le pouvoir arbitral et le parlementarisme à la française, c'est exposer le pays à subir la dictature d'une assemblée et du parti qui sera majoritaire en son sein. Est-ce cela que l'on veut ?

B. LA RICHARDAIS

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'abonnement des *mercredis* annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

● Mercredi 7 avril : Philosophe et militant. C'est ainsi que se présente Daniel BEN-SAÏD, dirigeant de la Ligue Communiste Révolutionnaire, amoureux de Jeanne d'Arc, fin lecteur de Charles Péguy et de Walter Benjamin, marxiste et marxologue réputé. Autant de points qui nous rapprochent et qui nous distinguent, mais nous nous retrouvons dans un même enthousiasme pour la politique : notre invité nous fera l'« Éloge de la résistance à l'air du temps », avant que nous reprenions notre discussion sur l'art et la manière de changer le cours des affaires du monde.

● Mercredi 14 avril : Voici quelques années, Jean-Christian PETITFILS nous avait présenté une remarquable biographie de Louis XIV, que Pierre Goubert a préfacée. Docteur d'État en science politique, ce spécialiste du XVII^e siècle revient nous présenter l'ouvrage qu'il a consacré à « Nicolas Fouquet », ministre fastueux, qui sauva la monarchie de la faillite. Son procès est dans toutes les mémoires, mais le doute demeure sur sa culpabilité. Il fallait donc reprendre toute l'histoire de ce fascinant personnage et ouvrir des archives inexplorées. Pour trouver quelles vérités ?

Angers : 24 et 25 avril

Session de politique appliquée sur les luttes syndicales.

Renseignements : Nicolas Lucas, tél. 02.41.48.95.03

Un pamphlet absolutiste

Historiques ou juridiques, les analyses contemporaines de la monarchie constitutionnelle sont toutes remarquables. A l'exception du libelle publié par Guy Antonetti.

Dans une collection dirigée par deux universitaires réputés, et fort appréciée par les étudiants, un ouvrage sur la monarchie constitutionnelle (1) attire immédiatement l'attention bienveillante du chroniqueur royaliste qui se hâte de solliciter belle et large place pour sa critique. Et ceci avec une détermination d'autant plus forte que Guy Antonetti, professeur émérite à Paris II, a consacré voici quelques années un ouvrage massif à Louis-Philippe.

Hélas ! Dès la première page, les préjugés favorables tombent comme poires blettes en champ de betteraves. Le lecteur qui se croyait convié à une promenade sur les chemins de notre histoire constitutionnelle en compagnie d'un aimable savant se trouve emporté dans une charge de cheval-légers. Sabre au clair, Messieurs, et Vive le Roué ! On se bat front contre front comme d'autres, naguère, luttaient classe contre classe.

D'un côté, le bien : la monarchie absolue, mais limitée en théorie « par le respect de la loi divine et de la loi naturelle » et en pratique « par le respect des lois fondamentales », qui constitue un pur et admirable modèle. De l'autre, le mauvais chemin qui mène à l'enfer démocratique : celui qui est jonché des ruines de toutes les tentatives de monarchies limitées, parlementaires, qui ont été expéri-

mentées avec Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, et Louis-Philippe. Trois échecs programmés... par l'auteur puisque, selon lui, il ne pouvait y avoir de compromis entre la souveraineté royale et la souveraineté démocratique : « historiquement, la France avait produit le modèle parfait de la monarchie véritable, avec Louis le Saint au Moyen Âge, avec Louis le Grand à l'époque moderne. A partir du moment où la légitimité démocratique a concurrencé la légitimité monarchique, ni les rois de France qui voulurent rester de vrais rois, ni les Français qui voulurent affirmer leur souveraineté exclusive, ne purent trouver de compromis ». Pourquoi ? Parce que l'esprit français est « porté à l'abstraction », parce que les Français forment « un peuple de guerre civile ». Ce qui démontre que le sabreur au repos se repaît de tartes à la crème philosophiques saupoudrées de psychologie maurrasienne.

C'est dire le sérieux d'une analyse qui ignore résolument l'idée du mixte dans la pensée politique d'Aristote et de Thomas d'Aquin, la relation complexe entre modération et absolutisme à l'époque classique (qui montre qu'il n'y a jamais eu de modèle pur et parfait de monarchie) et qui donne une présentation fallacieuse des travaux de Pierre Rosanvallon sur la monarchie au XIX^e siècle. Ran Halévi est

balayé en quelques mots, Robert Griffiths est ignoré, Marcel Gauchet n'est pas cité mais c'est sans doute lui qui est dénoncé comme « *politologue de cabinet* » pour avoir souligné l'intérêt de la pensée de Benjamin Constant - que Guy Antonetti déteste parce que la théorie du « pouvoir neutre » et de l'arbitrage royal récusent la déviation absolutiste de la monarchie capétienne.

Ce refus haineux du libéralisme politique conduit Guy Antonetti à soutenir qu'il n'y a plus de monarchies constitutionnelles en Europe, mais seulement « quelques rares démocraties royales », concept flou qu'il oppose à sa vision idéologique de la « vraie » monarchie. C'est selon la même logique qu'un maoïste de la grande époque pouvait soutenir que l'Union soviétique n'était pas un pays communiste.

Comme nos lecteurs étudiants utilisent volontiers nos références pour préparer leurs examens, je leur conseille de lire Guy Antonetti après leurs épreuves, pour se détendre. Mais ce sont les ouvrages de Marcel Gauchet, Robert Griffiths, Lucien Jaume, Ran Halévi et Pierre Rosanvallon (2) qui leur permettront de comprendre notre histoire constitutionnelle.

Jacques BLANGY

(1) Guy Antonetti - « La monarchie constitutionnelle » coll. Clefs - Ed. Montchrestien - prix franco : 80 F.

(2) Tous ont présenté leurs ouvrages dans notre journal, au cours d'entretiens qui constituent d'utiles résumés pour les révisions ! Pour tous renseignements bibliographiques, consultez notre service librairie.

Après le procès

La longue plainte, quand ce n'était pas le cri de douleur, qui n'a cessé d'accompagner le procès du sang contaminé devant la Cour de justice de la République, était le chant même de la tragédie. Aucune justice ne saurait faire taire l'expression du malheur innocent. C'est dire que pour Edmond Hervé, la condamnation prononcée, constitue une très lourde

épreuve. Car en cette affaire, tout ce qui apparaît comme une défaillance de l'autorité politique est immédiatement investi d'un poids insupportable. Avec un dérapage possible et vieux comme l'humanité. La recherche des responsables débouche sur l'affirmation de leur culpabilité et bientôt de leur malignité. Lorsqu'une campagne de presse exploite de la façon la plus indigne la douleur des victimes pour enflammer la colère populaire contre les politiques « qui savaient » et qui ont permis que l'on donne la mort en connaissance de cause, se boucle un processus de lynchage qui rejoint la fatalité antique. L'implacabilité du destin n'épargne personne, ni les victimes, ni les coupables désignés ou soupçonnés.

Blandine Kriegel avait tout à fait raison de s'indigner dans l'essai qu'elle a fait paraître à la veille du procès : « La recherche des responsables ? Non. La désignation des coupables, ou « Fabius lui aussi il en était ». « Ils savaient tous. Ils savaient tout ». Avec toutes les associations mentales auxquelles ont donné lieu l'or rouge et le sang des enfants innocents. On a trafiqué du mauvais sang. On a contaminé des enfants. Pour de l'argent. La rumeur a enflé. Le sang, le sang rouge, le sang noir, le sang bleu. Tous nos rêves et tous les délires y sont associés parce que notre vie et notre mort en dépendent ». La tentation de jouer sur le symbolisme fondamental pour mieux accabler des adversaires politiques ne saurait être sous-estimée, avec ses connotations les plus scabreuses.

Fallait-il donc ne rien faire, ne pas instruire, n'ouvrir aucun procès ? Avant même de répondre à une telle question, il importe bien de se mettre d'accord sur l'inadéquation de tout procès prétendument réparateur avec l'amplitude du drame. Nulle punition, à supposer qu'une culpabilité réelle ait été démontrée, ne saurait effacer la douleur des survivants, le souvenir des disparus. A moins de donner une valeur absolument cathartique ou compensatrice à un procès, mais il faut prendre garde alors qu'on laisse libre cours à tous les instincts de vengeance et qu'on surdétermine l'objet du procès qui est d'établir des responsabilités et non d'assouvir des douleurs ou des colères, si légitimes soient-elles. Certes, la notion de réparation est bien de l'ordre du droit. Encore doit-elle être adéquatement envisagée. Blandine Kriegel souligne la carence de l'administration française, sinon sa mauvaise volonté, à donner une indemnisation aux victimes : « On ne paie jamais la mort d'un enfant ? Sans doute. Mais les sociétés culpabilisées par la mort provoquée involontairement ont toujours su que la seule réaction

convenable est celle de l'amende honorable qui a pour fin d'accompagner le deuil en témoignage d'humaine solidarité ». L'administration française s'est d'abord refusée à toute indemnité, puis elle s'est résignée à le faire de façon indécente. « L'opinion est alors devenue explosive. Ce qui aurait dû faire l'objet d'un contentieux administratif ou civil est devenu une affaire judiciaire correctionnelle et bientôt politico-pénale ».

L'erreur fondamentale a été de transformer une affaire politique en une affaire pénale. De ce point de vue, il semble que le diagnostic de Blandine Kriegel a été de plus en plus compris et approuvé, retrouvant le sentiment de beaucoup. Notamment celui exprimé par Raymond Barre dans son témoignage devant la cour. Mais elle rejoignait elle-même l'avis de beaucoup de magistrats, dont le procureur général Burgelin : « La responsabilité politique d'un ministre est toujours collective. Il assume ce qui s'est fait en son nom. Ici on lui demande d'assumer personnellement des délits ou des crimes commis par autrui. Certes la Commission d'instruction s'est défendue d'agir de la sorte et elle s'est proposé de rechercher une responsabilité personnelle. Mais comment a-t-elle procédé ? Par préjugé et par présomption.

Par huitième de preuve, quart de preuve et conjecture, selon le système reproché avec brio par Voltaire à l'instruction criminelle procédant de l'ordonnance de 1670 ».

La fameuse formule de Georgina Dufoix « responsable mais pas coupable » n'était pas du tout absurde. L'historienne possède un très solide dossier sur les résistances françaises à une évolution « démocratique » de notre droit. La propension de notre justice et de nos habitudes de privilégier le droit pénal explique la réticence à distinguer responsabilité et culpabilité. Il faut que le responsable soit nécessairement coupable et soit flétri comme tel aux yeux de l'opinion publique. C'est une tendance qui vient de loin : « De son enquête sur l'évolution de la justice pénale, Michel Foucault concluait avant 1981 que les mécanismes modernes de la justice criminelle avaient gardé « un fond suppliciant » ».

Nous nous trouverions avec le procès intenté à nos trois politiques en présence d'une fort fâcheuse exception française. Madame Thatcher dont les décisions ont été moins rapides en matière de dépistage de contamination n'a pas été inculpée. Chez nous, une voie inverse a été choisie avec les conséquences les plus néfastes : « On a politisé l'action politique, on a politisé l'action pénale et on a court-circuité l'imputation d'une responsabilité civile qui ne soit ni politique ni pénale ». C'est faute de responsabilité civile de l'État que les familles des victimes n'ont eu d'autre choix « que de parler à leur tour, le langage non moins vieux du droit pénal français ». La procédure indispensable aurait dû s'attacher à mettre en lumière la responsabilité civile de l'État et des organismes impliqués, pour obtenir une réparation en relation avec les préjudices subis. Certes, si des défaillances graves étaient découvertes des sanctions rapides s'imposaient. L'essentiel était, après le drame, de corriger les dysfonctionnements de notre système de santé.

La condamnation sans sanction d'Edmond Hervé a blessé un homme estimable sans satisfaire quiconque. Les victimes ou leurs familles, pour s'être mise dans la logique d'une responsabilité pénale, n'en ont été que plus frustrées. Et la campagne démagogique de ceux qui criaient à la politique criminelle n'a pas été désarmée. Le procès, même s'il a rendu justice à Laurent Fabius et à Georgina Dufoix, n'a pas fait réellement avancer notre État de droit. Il n'a pas consolé les victimes. Mais cela, c'était l'impossible.

Blandine Kriegel - « Le sang, la justice, la politique » - Tribune libre, Plon - prix franco : 98 F.

par Gérard Leclerc



Déclaration de politique générale

Sous la conduite de Lionel Jospin, il s'avère qu'un gouvernement composé de socialistes et de communistes n'oppose plus de résistance à la logique impitoyable du capitalisme ultra-libéral. Il accepte l'idéologie dominante, en matière monétaire et budgétaire, et s'incline devant les exigences patronales :

- les 35 heures se traduisent par une augmentation du travail flexible et par un développement de l'annualisation du temps de travail sans que les avantages promis en matière d'emploi aient été obtenus ;
- le principe des fonds de pension a été accepté, au risque de démanteler la solidarité nationale.

Contrairement aux engagements pris en 1997, le gouvernement mène des opérations systématiques de privatisation et d'ouverture du capital des entreprises publiques. La liquidation du patrimoine industriel et financier de la nation interdit à l'État de mener une politique industrielle ; elle livre aux aventuriers de la

finance les travailleurs qui ont assuré le développement et le prestige international de leur entreprise.

Dès lors que le gouvernement a choisi de laisser faire les prétendues forces du marché, il ne saurait se prévaloir du taux élevé de croissance enregistré en 1998. Fruit d'une conjoncture encore favorable, ce résultat positif ne saurait masquer le ralentissement de l'activité qui affecte nos principaux partenaires européens et qui touche maintenant notre pays. Contre la crise économique et financière mondiale qui se développe malheureusement comme prévu, le gouvernement n'a pas pris les mesures indispensables pour éviter à la France la récession et une nouvelle aggravation du chômage.

Pour le reste, les dirigeants socialistes ont accumulé les bêtises (sur le PACS), les opérations de diversions (la « parité » qui fait l'impasse sur les inégalités des hommes et des femmes en matière de salaires et d'emplois), les

retards (la réforme de l'institution judiciaire, celle de l'audiovisuel) et les reculs - en matière de réforme scolaire tout particulièrement. La méthode Jospin ne fait plus illusion : il ne s'agit que d'une gestion brouillonne, effectuée au jour le jour sous la pression de groupes d'intérêts.

La seule force du gouvernement tient à l'absence d'alternative à droite, à l'hégémonie d'un parti socialiste figé dans un unanimisme de façade, et à la situation d'otages dans laquelle sont tenus les communistes et les Verts.

L'uniformisation du discours médiatique masque le vide politique. Celui-ci favorise une violence erratique : elle affecte depuis longtemps les jeunes habitants des quartiers pauvres mais elle est aussi pratiquée par des groupes de pression qui jouissent de l'impunité.

Ce vide politique est d'autant plus inquiétant qu'il s'accompagne d'un affaiblissement de la combativité syndicale, au moment où le droit du travail et les revendications des salariés sont soumis à l'arbitraire patronal.

Face à cette situation angoissante, la Nouvelle Action

royaliste est résolue :

- à défendre l'État de droit défini par la Déclaration de 1789, par les Préambules de 1946 et de 1958 ;
- à faire prévaloir la souveraineté nationale ;
- à réaffirmer le rang de la France dans le monde grâce à une politique de coopération repensée et renouvelée ;
- à soutenir les organisations syndicales qui résistent à l'ultra-libéralisme dans la fidélité aux idéaux de la Libération et en vue de nouvelles conquêtes sociales.

Devant la crise que traversent les institutions européennes la Nouvelle Action Royaliste constate que les différentes formations engagées dans la campagne ont constitué des listes ambiguës qui entretiennent une confusion totale quant aux enjeux véritables de l'Europe. En conséquence, la Nouvelle Action Royaliste préconisera le vote blanc.

Alors que se développe une campagne contre les institutions de la V^e République, la Nouvelle Action Royaliste est décidée à défendre la Constitution fondée par le général de Gaulle et tout particulièrement la fonction présidentielle, le septennat et le bicaméralisme.

commandent à la France de renforcer ses liens avec les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, l'Union européenne peut être une occasion d'affirmer sa présence dans les pays que la France n'a pas définis comme prioritaires. Notre pays doit cependant se montrer vigilant à l'égard de nos partenaires s'ils remettaient en cause la compétence de la France en matière de maîtrise des règles régissant la zone franc.

Dans les différents domaines de la coopération, la Nouvelle Action Royaliste insiste sur les faits suivants :

- Coopération économique : Une politique de coopération ambitieuse suppose une nou-

velle politique économique en rupture avec un libéralisme qui s'est particulièrement révélé nuisible dans les anciens pays socialistes. La France devrait favoriser les investissements et participer davantage à l'organisation des marchés intérieurs et régionaux sans lesquels aucun développement n'est possible. Elle doit d'autre part continuer à défendre le juste paiement des matières premières.

- Formation : la coopération doit porter ses efforts sur l'enseignement et la formation supérieure des « élites », en facilitant l'octroi de visas, de bourses, de logements, l'accès aux universités et grandes écoles.

- Francophonie : La France sera forte en Europe si sa langue demeure très présente dans le monde. Elle devrait utiliser les institutions de la francophonie de façon à la fois moins maladroite et moins complexée. Notamment pour appuyer les processus de démocratisation et promouvoir des valeurs essentielles : respect de l'État de droit et des libertés fondamentales.

- Défense : il est nécessaire que la France se dote des moyens, notamment logistiques, qui lui permettent d'intervenir, en cas de menace, dans n'importe quel pays du monde avec lequel elle a des accords de défense. Elle doit aider les armées et gendarmeries locales à contrôler leur espace national dans le respect du droit et de la démocratie, à développer leur aptitude à mener des opérations internationales de maintien de la paix.

Par ailleurs, la France a un devoir de justice envers les anciens combattants africains et asiatiques dont les montants des pensions, contrairement à ceux de leurs frères d'armes français, constamment réajustés, sont restés fixés au taux scandaleusement bas de 1959.

- Santé : Il est nécessaire que la France n'oublie pas les problèmes de santé en créant des hôpitaux, en assurant la formation des personnels et en favorisant des zones de développement à proximité de ces équipements.

La Nouvelle Action Royaliste rappelle que l'intérêt général doit prévaloir sur les rivalités partisans, tout particulièrement en politique étrangère : plus que le rattachement du ministère de la Coopération à celui des Affaires étrangères, c'est la coordination entre le Président et le Premier ministre qui importe, au-delà des clivages politiques.

La coopération doit donner à la France dans le monde, une dimension conforme à sa tradition historique et à sa culture.

Pour un syndicalisme de résistance et de conquête

Le SMIC, l'assurance chômage, l'assurance maladie, les retraites, les conventions collectives, les congés payés, les délégués du personnel, l'interdiction du travail des enfants, la diminution régulière du temps de travail... sont le résultat de luttes sociales menées par les travailleurs - relayés par leurs organisations syndicales.

À la différence de ses voisins anglais, allemands ou scandinaves, le syndicalisme français a toujours été traversé par des courants très divers : de l'anarchisme au christianisme, en passant par le marxisme, la social-démocratie... Au fil de son histoire, différentes stratégies sont apparues dans la manière de conduire son action : l'opposition systématique, l'opposition constructive, la concertation, la construction sociale, « l'accompagnement »... Petit à petit, il a délaissé l'action revendicative, au profit de la gestion paritaire : plusieurs organismes sociaux (sécurité sociale, assurance chômage...) sont en effet gérés conjointement par les organisations patronales et syndicales.

Ce changement de stratégie notamment, contribue à expliquer la crise que traverse le syndicalisme, depuis plusieurs années maintenant. Crise qui se traduit par la désyndicalisation - même si le taux particulièrement bas de syndicalisation est une constante française. Englués dans la gestion paritaire des organismes sociaux qui finit par absorber l'essentiel de leur temps et de leur préoccupation, les syndicalistes sont, peu à peu, devenus de véritables fonctionnaires du syndicalisme. Coupés de leur base et des réalités de terrain, ils se révèlent de plus en plus incapables de prendre en charge les problèmes quotidiens des travailleurs. Le fait

que les syndicats - à l'exception de la CGT et des dissidents de la CFDT - soient absents du mouvement des chômeurs est, à cet égard, significatif.

Malgré cette crise - ou peut-être à cause : les organisations traditionnelles étant incapables de représenter les salariés, de nouveaux syndicats se créent - la diversité syndicale s'accroît et les syndicats autonomes se multiplient, révélant le repli « corporatiste » des salariés. Les règles de représentativité s'en trouvent bousculées, dans le public comme dans le privé. L'UNSA, par exemple, revendique la place de quatrième sur l'échiquier syndical français, loin devant la CFTC et la CFE-CGC pourtant représentatifs.

En outre, de l'immédiat après-seconde guerre mondiale au milieu des années 1970, le rapport de force pesait en faveur des salariés et les syndicats parvenaient à faire passer de nombreuses réformes. Avec la crise économique, la réorganisation du monde de travail, le retour en force du libéralisme, l'avènement de la politique de rigueur, l'accélération du processus d'intégration européenne, la globalisation de l'économie, la chute du communisme et la perte des référents traditionnels ont inversé le rapport de force. Aujourd'hui, les salariés sont sur la défensive. En témoignent les acquis récents (le RMI, l'ARPE, le conseiller du salarié...) et les négociations actuelles sur l'aménagement et la réduction du temps de travail qui se traduisent toutes par un accroissement de la flexibilité et de la précarité, le gel des salaires, la dégradation des conditions de travail, la remise en cause du droit du travail...

La seule réponse que proposent les organisations syndicales semble être de cogérer le système. Le libéralisme serait installé pour longtemps et les travailleurs seraient contraints de s'y soumettre, les syndicats de composer avec le patronat pour faire en sorte que la pilule soit la moins amère possible. C'est la stratégie qu'ont adoptée bon nombre de syndicats européens et c'est le modèle que la Confédération européenne des syndicats (CES) met en place, avec l'appui des confédérations nationales, souvent en désaccord avec leurs bases, et toujours contre les intérêts des salariés.

Tout en respectant l'indépendance des syndicats, la Nouvelle Action Royaliste :

- réaffirme son attachement à un droit du travail protecteur, au droit de grève, au salaire de référence (SMIC) et à une conception collective des rapports au sein de l'entreprise ;

- réclame la révision complète du paritarisme et un retour aux racines revendicatives du syndicalisme, pour en finir avec la politique économique antisociale actuelle ;

- souhaite l'abandon du syndicalisme de collaboration qui se met en place en France, via la CFDT, et en Europe, via la CES, et l'instauration d'un syndicalisme de résistance et de conquête, qui pourrait être transversal à l'ensemble des organisations actuelles confédérées ou non ;

- exige que l'État, qui joue actuellement la carte du patronat, renoue avec le rôle traditionnel d'arbitre qui lui est dévolu, adopte une politique sociale en adéquation avec les attentes du monde du travail et use de son autorité pour une application rigoureuse du droit du travail.

U.S. Go Home !

Nous sommes contre la guerre américaine. Nous sommes contre la participation de la France à la guerre que les Américains mènent contre la Fédération yougoslave.

Cette résolution nous a conduit à nous engager dès le premier jour dans la campagne pour l'arrêt des bombardements sur la Serbie et sur le Monténégro (1) et pour une solution négociée dans la guerre civile qui oppose l'armée serbe et les indépendantistes kosovars. Depuis dix ans, nous défendons la cause de la paix dans les Balkans, et nous n'avons cessé d'espérer une solution politique permettant aux nations et aux peuples balkaniques de vivre dans la sécurité et dans l'amitié retrouvée.

Pour cette grande cause, la France se devait de jouer un rôle décisif, et nous avons déploré qu'elle ne s'oppose pas plus fermement à la logique de guerre civile qui a détruit la République fédérative de Yougoslavie. Du moins, François Mitterrand avait-il refusé de **faire la politique du pire** - celle de la guerre contre la Serbie que préconisaient quelques irresponsables. Et nous voulions croire que la France mènerait, avec d'autres puissances européennes, une action déterminante pour arracher le Kosovo à sa tragédie.

C'est le contraire qui s'est produit. Les autorités françaises ont laissé les Américains décider, et elles ont consenti à exécuter leurs décisions, programmées selon leurs intérêts et leurs passions, et politiquement bâclées. Elles ont accepté que le Conseil de Sécurité soit tenu à l'écart, au mépris des principes de droit que la France a défendus lors de la guerre du Golfe.

Elles entérinent, en participant à la guerre contre la Fédération yougoslave, la transformation de l'OTAN, alliance défensive, en une force de police internationale sous commandement américain (2). Elles s'alignent sur une stratégie impérialiste qui fait fi des souverainetés nationales car il faut rappeler que le Kosovo, coeur historique de la Serbie peuplé d'une forte minorité serbe, fait partie intégrante d'un État souverain.

Engrenage prévisible et prévu, puisque les autorités françaises n'avaient pu obtenir ni la nomi-



nation d'un commandant européen à Naples pour la zone sud de l'OTAN, ni s'engager effectivement sur la voie d'une « européanisation des Balkans ». Échec d'une pitoyable diplomatie d'influence, alors que la France dispose de tous les moyens nécessaires à une diplomatie de très grande puissance.

Voici les dirigeants de notre pays dans le piège sanglant. Ils reprennent les slogans « antitotalitaires » et « humanitaires » d'un président Clinton qui n'est pas gêné par le système concentrationnaire chinois, ni par les opérations de l'armée turque contre les séparatistes kurdes.

Nos dirigeants tolèrent que les militaires français reçoivent leurs ordres d'un général américain, et qu'ils soient exposés à la mort dans des opérations de bombardement qui touchent les civils. Ils acceptent de participer à une guerre d'autant plus imbécile que le peuple serbe fait maintenant bloc autour du président Milosevic, que les bombardements ont provoqué une répression accrue contre les indépendantistes kosovars et contre la population albano-phonie, et que l'échec des premières « frappes » d'intimidation conduit à des bombardements beaucoup plus destructeurs et qui épargneront d'autant moins les civils.

Les dirigeants français semblent avoir honte de leurs échecs et de leur soumission à l'hégémonie américaine. Sinon le gouvernement, comme en 1991, aurait donné ses explications devant le Parlement avant de s'engager dans la guerre, et demandé un vote.

Il faut que le président de la République et le Premier ministre se reprennent, retirent les forces aériennes engagées dans la guerre, et préparent, en concertation avec nos amis russes, une conférence balkanique pour la paix dont les Américains doivent être nécessairement exclus. L'Europe ne pourra organiser sa sécurité que lorsque les Américains en seront partis. Le général de Gaulle avait montré la voie lorsque, en 1966, il avait chassé du territoire national les troupes américaines. A nouveau, la France doit être exemplaire : hors d'Europe, les Américains !

Bertrand RENOUVIN

(1) Le 25 mars, un militant royaliste a été arrêté par la police alors qu'il manifestait devant le Quai d'Orsay en compagnie d'une centaine de Yougoslaves, eux aussi brutalement conduits au poste.

(2) Cf. les analyses prémonitoires d'Yves La Marck, Royaliste n° 715, 719 et 724.

N.B. Cet éditorial a été écrit le dimanche 28 mars.